

CONTRAT DE LOCATION



retourner à : CHALETS de L'EAU VERTE - Service réservation - Le Jagounet - 15270 MARCHAL
internet : www.auvergne-chalets.fr - mail : contact@auvergne-chalets.fr - Tél : 04/71/78/78/78

Nom / name : Prénom / first name :

Adresse / full adress :

Pays / country maison / home

Email : Port / mobile

Comment avez-vous connu *Les Chalets de l'Eau Verte* ?

Je choisis mon modèle de chalet : chalet montagne chalet campagne chalet campagne PMR

Semaine : arrivée (arrival) le à partir de 16h ; départ (departure) le avant 10h

PRENOM	NOM	DATE de NAISSANCE

	Nb sem./weeks	Prix / price	Total
Nombre adultes / Nb adults :	x		
Nombre enfants / Nb childrens :	x		

Montant total de la location / total rent fee

Services	Qté	Nb sem.	Prix sem.	Prix nuit	
Draps / sheets	x		10	10	
Linge de toilette / towels	x		10	10	
Vélo tout terrain / Mountain bike	x		30	12	
Lit, chaise et baignoire bébé / Baby Kit	x		21	3	
Téléviseur couleur / TV Set	x		21	3	
Animal domestique / Pet	x		28	4	
Ménage fin de séjour / cleaning	x		45	45	
Forfait vacances	1 ou 2 pers.		55	55	
/ cleaning + sheets + towels	x pers.sup.		20	20	
Frais de dossier					10 €

TOTAL LOCATION + SERVICES (a)	
Acompte / deposit (a) x 25%	(1)
<i>Assurance annulation (Cf. art 7) / cancellation insurance</i> Nb semaines : x 15 €	(2)
total deposit to pay / ACOMPTE A PAYER (1) + (2)	

Taxe de séjour (Tourism tax) : 0,50€ / jour / pers. > 18 ans à régler sur place

Je joins à mon contrat de réservation un acompte de € correspondant au total calculé ci-dessus et m'engage à régler le solde 30 jours au moins avant le début de mon séjour.

Engagement / agreement : déclare avoir pris connaissance des conditions de location stipulées ci-jointes et les accepte / *Accept the booking terms*

[lien conditions de location](#)

Fait à / city :

Date / date :

Signature obligatoire

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1/ Location et règlement du séjour

1-1 **Demande de location** : Les locations sont enregistrées d'après une demande écrite. Aucune option téléphonique ne peut être considérée comme définitive. La demande de location comprend le contrat de location dûment rempli et le règlement d'un acompte de 25% du prix du séjour (augmenté éventuellement du montant de l'assurance annulation).

Les demandes de location sont enregistrées en fonction de leur date d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande incomplète ne pourra être enregistrée.

1-2 **Confirmation de la location** : Votre location est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Chaque location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. La direction se réserve le droit de refuser une location sans avoir à se justifier.

1-3 **Règlement du séjour** : Tous les séjours doivent être réglés intégralement avant l'arrivée :

☞ Un acompte de 25% du prix du séjour doit être joint à la demande de location (augmenté éventuellement du montant de l'assurance annulation).

☞ Le solde du prix doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Le non-règlement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de dernière minute (voir article 7). Dès lors, le chalet peut à nouveau être offert à la location.

En cas de location moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée et devra être jointe au contrat de location.

2/ **Prix** : Nos prix sont forfaitaires. Ils incluent la mise à disposition du logement charges comprises (eau, électricité, chauffage).

Nos prix ne comprennent pas : la taxe de séjour, les frais de dossier, les services optionnels.

3/ **Caution** : Un dépôt de garanti de 300€ par chalet payable en 2 chèques (255€ et 45€) ou en espèce est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée à votre départ ou dans un délai de 15 jours suivant la fin du séjour, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés ou objets manquants (caution 255€) et **sous réserve que le chalet soit rendu dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé (caution ménage 45€)**.

4/ **Inventaire** : A son arrivée, il est remis au résident un inventaire détaillé et chiffré du matériel de chaque chalet. Il doit le vérifier à son arrivée et signaler toute anomalie le jour même. Le nettoyage du chalet est à la charge du locataire (sauf si option pour la prestation ménage). En fin de séjour, le chalet doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 45€ sera retenue sur la caution.

5/ **Arrivée / départ** : Les locations se font à la semaine, du samedi 16 heures au samedi suivant 10 heures.

Le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat de location. Passé un délai de 12 heures et en l'absence d'information, la location sera considérée comme annulée dans les conditions de l'article 7 et le chalet sera à nouveau offert à la location. Aucune réduction ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

6/ **Nombre d'occupants** : Les chalets ont une capacité d'hébergement de 5 à 6 personnes maximum suivant le modèle ; un bébé ou un enfant comptant pour une personne. Tout dépassement entraînerait la rupture du contrat sans donner lieu à indemnisation.

7/ **Annulation** : Pour toute annulation, vous restez redevable à titre d'indemnité de rupture du contrat de :

☞ 25% du prix total du séjour pour une annulation plus de 30 jours avant le début du séjour.

☞ L'intégralité du prix du séjour pour une annulation moins de 31 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

☞ Des frais d'assurance si vous l'avez souscrite.

L'annulation doit impérativement être confirmée par courrier. La date d'annulation est celle mentionnée sur votre courrier (le cachet de la poste faisant foi).

Un retard de plus de 12 heures par rapport à votre date prévue d'arrivée sans nous en avoir informé par message télégraphié ou le non-règlement du solde de votre location dans les délais, sont considérés comme des annulations de dernière minute : l'intégralité du prix du séjour est due et le chalet sera à nouveau offert à la location.

Aussi, nous vous conseillons de **souscrire une assurance annulation** ; elle vous est proposée **en option** sur le contrat de location et doit être payée si vous la souscrivez en même temps que l'acompte. En cas d'annulation pour les motifs prévus au contrat, cette assurance vous rembourse :

○ annulation avant votre départ :

☞ 20% du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30^{ème} jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation ;

☞ 100% du montant de la location, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date.

○ annulation pendant votre séjour :

☞ remboursement de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée et réglée.

8/ Responsabilité assurances

8-1 **Vols, détérioration** : La direction ne peut être tenue pour responsable des vols ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du chalet. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

8-2 **Responsabilités** : Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité *chef de famille* et *garanties vols*.

Dans tous les cas, la société AACL ne peut être tenue pour responsable des vols, incendies, intempéries, pertes, détérioration d'objets personnels ainsi qu'en cas d'incidents ou de dommages corporels du fait de la responsabilité directe des clients. Il est de votre devoir de vérifier que vous êtes bien assurés. La souscription au contrat de location n'entraîne la souscription d'aucune assurance responsabilité.

9/ **Animaux familiers** : Les chiens et chats sont acceptés moyennant un supplément. Ils devront être vaccinés et tenus en laisse. Le client devra être en mesure de présenter les certificats de vaccination obligatoires. **2 animaux maximum** par chalet.

10/ **Litiges** : Toute réclamation relative au séjour doit être adressée au siège de la société AACL dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Les tribunaux d'Aurillac sont seuls compétents en cas de litige.